



16ème législature

Question N° : 14849	De Mme Katiana Levavasseur (Rassemblement National - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >élevage	Tête d'analyse >Alerte sur la tuberculose bovine en Normandie	Analyse > Alerte sur la tuberculose bovine en Normandie.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Katiana Levavasseur alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la présence alarmante de la tuberculose bovine dans la région Normandie. Les producteurs de lait et représentants de la filière s'inquiètent de la situation. Malgré la signature d'une feuille de route par les préfets de l'Orne et du Calvados entre les organisations professionnelles agricoles (OPA), départements et fédération de chasse dans le but d'éradiquer cette maladie, les mesures envisagées ne convainquent pas les producteurs, qui doutent de leur efficacité. C'est particulièrement le cas de celle relative à l'application du protocole d'abattage. Un sentiment de mal-être se répand dans les campagnes et risque de décourager une partie des producteurs. Aussi, plusieurs propositions d'actions concrètes ont émergé afin de limiter l'impact dévastateur qu'aurait la gestion actuelle de cette zoonose. L'Union des producteurs de lait pour les AOP Camembert de Normandie, Pont-L'Evêque et Livarot avait ainsi présenté, par courrier, à la Mme la Première ministre, ainsi qu'au ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, des suggestions pour améliorer le dispositif à mettre en place pour lutter contre cette menace. Ces suggestions incluaient la possibilité de réduire le délai d'attente entre les premiers prélèvements et l'obtention du statut final de l'élevage, de renforcer les ressources humaines au sein des administrations et ainsi fournir un service d'accompagnement renforcé auprès des producteurs tout au long du processus de mise sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance (APMS), mais aussi de faire évoluer les tests sur les animaux vivants, jugés peu fiables et entraînant l'abattage significatif d'animaux considérés comme « douteux », ce qui représente une perte de lait conséquente pour la filière. Elle souhaiterait aujourd'hui connaître sa position sur ce sujet brûlant qui engage la survie de l'ensemble de filière laitière normande et même au-delà.